



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 15

Procuration 2

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 novembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

1<sup>ère</sup> Adjointe

Date de la convocation : 28/10/2024

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2024

Date d'affichage de la délibération : 2 NOV. 2024

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS,

Madame Isabelle DICIANI a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-65 Contrat de partenariat avec Toulouse Métropole et la commune de Flourens, actions culturelles en métropole saison 2024/2025

Exposé

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe expose à l'assemblée que Toulouse Métropole propose aux communes membres, un partenariat pour des actions culturelles auprès de l'ensemble des habitants de la Métropole. Ainsi, il s'agit de garantir un large accès aux œuvres et aux savoirs des différents domaines thématiques

Le présent contrat a pour objet :

- La mise en œuvre à titre gracieux d'action(s) ponctuelle(s) et/ou des ressources dans le cadre du dispositif : Action Culturelles en Métropole 2024-2025 ;
- Les modalités d'accompagnement de ces actions par Toulouse métropole, dans la coordination et l'interface entre les communes et les associations partenaires.

Le contrat ci-joint détaille les conditions générales de ce partenariat.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe propose au conseil municipal de l'autoriser à signer ce contrat.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- D'adopter le contrat tel que présenté en annexe,
- D'autoriser Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à signer ce contrat.

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 19/11/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

La 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
Marion RIVOIRE